

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 023-212322309-20220718-1807221-DE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE DE SAINT MOREIL

Délibération N°1807221 : Courrier Lorelei Tamara NICOLAS

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Sylvain DESBOUDARD, Lionel JONCOUR, Fabien FLACON, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURE LAGORCE, Ophélie BRACHET, Virginie BONNEFOND

Madame Virginie BONNEFOND est élue secrétaire

Le Maire explique aux conseillers que la demande de conciliation de Madame Nicolas, évoquée lors du dernier conseil, a été transférée auprès de l'assureur de la commune, le cabinet PAROT / AVIVA à Bourganeuf.

En effet, nous avons transmis la demande ainsi que tous les justificatifs auprès de notre assureur qui nous a confirmé que nos contrats permettaient de résoudre ce type de litige.

Le cabinet PAROT / AVIVA prendra contact directement avec Mme Nicolas.

En outre il avait été soulevé la question de la construction (bâtiment agricole) pour laquelle Madame Nicolas a déposé un Permis de Construire fin 2021 et que la Mairie a accepté. Concernant cette construction Madame Nicolas n'a pas respecté les éléments du permis de construire et la mairie pourrait demander la démolition du bâtiment.

Monsieur le Maire a rencontré à nouveau Mme Nicolas afin de trouver une solution pour solder ce litige. Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a décidé de ne pas demander la démolition du Bâtiment construit en échange Mme Nicolas renonce à toutes poursuites à l'encontre de la Mairie, concernant sa fontaine. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un courrier d'accord amiable a été rédigé et signé communément ce jour à la Mairie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers si la solution apportée leur convient.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Extrait certifié conforme
Fait à SAINT MOREIL le 18 juillet 2022

Le Maire

Joseph LEHERICY

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 18/07/2022

SLO

ID : 023-212322309-20220718-1807222-DE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE DE SAINT MOREIL

Délibération N°1807222 : Travaux Carrefour de la Vedrenne - Route de Bujaleuf :

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Sylvain DESBOUDARD, Lionel JONCOUR, Fabien FLACON, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURE LAGORCE, Ophélie BRACHET, Virginie BONNEFOND
Madame Virginie BONNEFOND est élue secrétaire

Le Premier Adjoint demande aux conseillers d'étudier le plan du carrefour de la Vedrenne tel qu'il sera modifié après les travaux que la municipalité souhaite engager.

Le premier adjoint explique que les bordures vont être refaites avec un système d'écluse et des panneaux de signalisation afin de clarifier les sens de circulation et d'apporter davantage de visibilité. En outre le panneau STOP va être déplacé. Ces mesures devraient permettre de ralentir les véhicules pour apporter davantage de sécurité.

Ces questions avaient déjà été évoquées lors des réunions de la commission des travaux.

Monsieur le maire demande aux conseillers de prendre part au vote, à l'unanimité il est décidé d'engager ces travaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Stationnement place du 8 Mai 1945 et route de Bujaleuf :

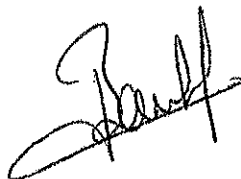
Le premier adjoint explique qu'un arrêté va être pris pour interdire le stationnement du départ de la place du 8 mai 1945 jusqu'au Chemin des Pâquerettes.

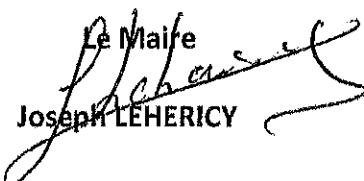
En effet, tous les jeudis soir un marché de producteurs locaux s'organise Chemin des Pâquerettes et beaucoup de véhicules se garent le long de la route et des deux côtés ce qui est potentiellement dangereux.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on procède à un vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 9
Nombre d'abstention : 2
Nombre de voix contre : 0

Extrait certifié conforme
Fait à SAINT MOREIL le 18 juillet 2022



Le Maire

Joseph LEHERICY

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 023-212322309-20220718-1807223-DE

SLO

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE DE SAINT MOREIL

Délibération N°1807223 : Contrat Boost Communes – création d'un espace de loisirs

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Sylvain DESBOUDARD, Lionel JONCOUR, Fabien FLACON, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURE LAGORCE, Ophélie BRACHET, Virginie BONNEFOND
Madame Virginie BONNEFOND est élue secrétaire

La deuxième adjointe explique que la commune a demandé des subventions au travers de différents organismes de la région pouvant subventionner ce type de projets et que nous avons eu une réponse négative au titre de la DETR 2022, en ce début d'année.

Il a donc été décidé, au sein de la commission jeunesse, de reconstituer un dossier plus global avec la partie « coins jeunes et jeux » telle que présentée et validée lors du conseil du 6 décembre 2021, en y ajoutant le dossier du sentier d'interprétation ainsi que le parcours VTT reliant Saint Moreil à la commune d'Auriat.

Nous allons faire une nouvelle demande de subvention au travers du contrat Boost Communes dont Saint Moreil est éligible pour obtenir une subvention de 20% sur le montant HT des travaux. Le règlement du contrat Boost Communes prévoit que ce dossier pour être éligible soit déposé (fiches remplies avec tous les devis), que les travaux soient engagés et finalisés et les fournisseurs payés avant le trente et un décembre deux-mille vingt-deux.

Les conseillers consultent les devis déjà validés ainsi que certains des articles proposés.

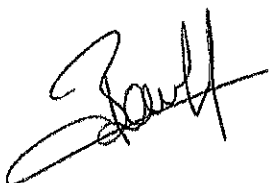
Il est question de choisir le type de bancs que nous allons installer ; notamment la question du matériau dans lequel sont construits les bancs, ainsi que les couleurs.

Il est décidé d'opter pour des bancs en plastique plutôt qu'en bois afin que ceux-ci soient d'avantage pérennes dans le temps, sans demander trop d'entretien.

Il est également demandé de réfléchir à un titre à donner à ce dossier afin de pouvoir créer la demande conformément aux prérequis du Contrat Boost Communes.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on procède à un vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0



Extrait certifié conforme
Fait à SAINT MOREIL le 18 juillet 2022

Le Maire
Joseph LEHERICY



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL

Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le 18/07/2022

ID : 023-212322309-20220718-1807224-DE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE DE SAINT MOREIL

Délibération N°1807224 : Devis Broyeurs

L'an deux mille vingt-deux le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

*Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Sylvain DESBOUDARD, Lionel JONCOUR, Fabien FLACON, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Stéphanie FAURÉ LAGORCE, Ophélie BRACHET, Virginie BONNEFOND
Madame Virginie BONNEFOND est élue secrétaire*

Le premier adjoint explique aux conseillers que la communauté de commune nous a donné son accord afin que nous puissions créer sur notre commune un espace permettant aux habitants de broyer leurs végétaux. Pour aller dans ce sens, il a été demandé des devis à différents fournisseurs afin que nous puissions choisir un broyeur.

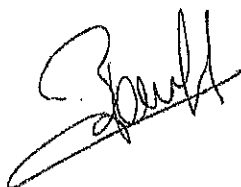
Il est expliqué que le broyeur sera placé au sein de l'ancienne décharge communale pour le confort de tous les habitants et que les services techniques de la commune pourront également l'utiliser.

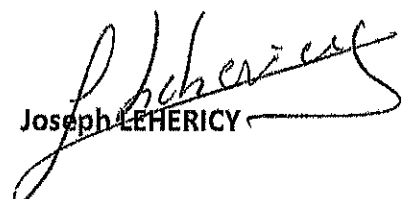
Il est proposé de choisir le modèle à acquérir, les conseillers étudient les devis et les caractéristiques techniques. Il est décidé à l'unanimité d'opter pour le broyeur de marque VALTRA, proposé au prix de 3 730€HT par l'entreprise Ets DUBRANLE S.A.S. à Azerables (23160).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 11
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Extrait certifié conforme
Fait à SAINT MOREIL le 18 juillet 2022

Le Maire




Joseph LEHERICY